



Ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée du Manitoba
Santé publique

300, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba), Canada R3B 3M9

Le 20 mars 2025

DESTINATAIRES : Parents, tuteurs et familles

Objet : Mise à jour sur la rougeole au Manitoba

Bonjour,

Les cas de rougeole se multiplient au Manitoba, au Canada et partout dans le monde. En date du 6 mars 2025, le Canada a enregistré 227 cas de rougeole, dont six au Manitoba. Beaucoup des cas sont des enfants non vaccinés. Bon nombre d'entre eux nécessitent également une hospitalisation.

Étant donné la situation actuelle de la rougeole, il est important de savoir ce qui suit :

1. Les premiers symptômes à apparaître sont la fièvre, l'écoulement nasal, la toux et les yeux rouges. Le symptôme le plus facile à reconnaître de la rougeole est une éruption cutanée rouge, semblable à de petites taches, qui se manifeste souvent d'abord sur le visage avant de se propager sur le reste du corps. La rougeole est une maladie grave, particulièrement pour les jeunes enfants, les personnes enceintes et les personnes ayant un système immunitaire affaibli. Elle peut entraîner une infection des poumons et du cerveau ainsi que d'autres problèmes médicaux menant à de sérieuses complications ou à la mort.

Nous encourageons les parents, tuteurs et aides familiales à être à l'affût des symptômes de la rougeole, particulièrement chez les personnes qui reviennent de l'étranger. Si vous soupçonnez que vous ou votre enfant avez attrapé la rougeole, veuillez appeler votre fournisseur de soins de santé primaires ou appeler Health Links – Info Santé (sans frais au Manitoba au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 à l'extérieur de Winnipeg) pour recevoir des conseils quant aux mesures à prendre.

2. La rougeole est très contagieuse. La vaccination est la meilleure façon de protéger vos enfants contre la rougeole. Le fait de maintenir à jour les vaccins contre la rougeole de vos enfants peut permettre de les garder à l'école ou en garderie après une exposition à un cas de rougeole. Si votre enfant est exposé à un cas de rougeole à l'école ou dans une garderie et que ses vaccins contre la rougeole ne sont pas à jour, la santé publique, l'école ou la garderie peuvent vous demander de garder votre enfant à la maison pendant une période pouvant aller jusqu'à trois semaines afin d'assurer sa sécurité et celle de ses camarades.

Au Manitoba, les enfants peuvent recevoir deux doses de vaccin antirougeoleux gratuitement. Il est recommandé que le vaccin soit administré aux enfants à 12 mois, puis encore entre les

âges de 4 et 6 ans. Le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) et le vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RROV) sont disponibles.

En outre, les enfants de 6 à 12 mois devant se rendre dans un pays où la rougeole se propage de façon constante (c'est-à-dire, où la rougeole est endémique) sont admissibles à une dose du vaccin RRO. La liste complète des critères d'admissibilité pour le vaccin contre la rougeole au Manitoba peut être consultée au www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/vaccineeligibility.fr.html.

Nous encourageons les parents, tuteurs et aides familiales à s'assurer que les vaccins de leurs enfants sont à jour, surtout avant de voyager pendant la semaine de relâche. Si vos enfants ont manqué une dose, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé ou le bureau de la santé publique de votre région (si vous êtes à l'extérieur de Winnipeg) pour des vaccins de rattrapage.

Vous pouvez demander une copie de la fiche d'immunisation de votre enfant des façons suivantes :

1. en faisant une demande en ligne : <https://forms.gov.mb.ca/immunization-update-request/index.fr.html>;
2. en communiquant avec le bureau de la santé publique de votre région : www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html;
3. en demandant à votre clinique médicale ou à votre cabinet de médecin s'ils peuvent vous les fournir;
4. en le demandant à votre poste de soins infirmiers ou à votre centre de santé.

Si vous ou vos enfants êtes nouvellement arrivés au Manitoba, veuillez soumettre vos fiches d'immunisation au ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée du Manitoba. Ce dernier pourra alors les valider et les ajouter au registre d'immunisation provincial. Vous trouverez plus de renseignements concernant ce processus à : www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/records.fr.html.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements aux sites Web suivants :

- Page Web sur la rougeole : www.gov.mb.ca/health/publichealth/diseases/measles.fr.html
- Fiches d'information sur la rubéole : <https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/factsheets/measles.fr.pdf>

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé par

Richard Baydack, Ph. D.
Directeur
Lutte contre les maladies transmissibles
Ministère de la Santé, des Aînés et des
Soins de longue durée du Manitoba

Original signé par

Dr Davinder Singh, M.D., J.D., M. Sc.,
FRPCP
Responsable de la vaccination, médecin
hygiéniste
Lutte contre les maladies transmissibles
Ministère de la Santé, des Aînés et des Soins
de longue durée du Manitoba